

# PLAN DE FORMATION SYNDICALE 2020

## Deuxième semestre

S  
v  
n  
d  
i  
c  
a  
t

NOM DU SYNDICAT :

NOM DU SECRÉTAIRE  
DU SYNDICAT :

NOM DE L'ENTREPRISE :

DATE D'ADHÉSION :

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NOM ET PRENOM DU SYNDIQUÉ :

ADRESSE DU SYNDIQUÉ :

CP/|\_|\_|\_|\_|\_|

Ville

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE :

/0/|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE :

/0/|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

ADRESSE MAIL :

@

S  
y  
n  
d  
i  
c  
a  
t

Cher(e) Camarade,

Le calendrier des formations syndicales pour le deuxième semestre 2020 a été réactualisé.

Vous pouvez d'ores et déjà compléter la fiche de pré-inscription pour les formations syndicales (au verso) que vous souhaitez suivre. Vous pouvez également proposer un thème qui ne figure pas dans la liste (en bas de tableau au verso).

Cette fiche est une **pré-inscription** aux formations choisies.

L'Union Départementale ou l'Union Locale vous adressera un courrier de confirmation quelques semaines avant le stage.

Cette fiche doit être validée par votre syndicat, à défaut votre Union Locale.

Veillez à bien transmettre cette présente fiche à l'UD au 9 rue des Frères Magen 47000 AGEN ou par mail à [contact@udcgt47.fr](mailto:contact@udcgt47.fr).

**Nous tenons à vous informer que les syndiqué(e)s qui s'étaient préinscrit(e)s l'an dernier en 2019 à des formations et qui n'y ont pas été retenu(e)s doivent de nouveau se porter candidat(e) en nous faisant parvenir, après validation du syndicat, la fiche jointe dûment complétée.**

*Pour les formations spécifiques aux mandats : Commission Administrative Paritaire, Commission de Réforme, Comité Technique, Comité Technique Paritaire, Comité Technique d'Etablissement, Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (agents de la Fonction Publique), vous devez vous adresser à vos syndicats professionnels en priorité ou à défaut à l'organisation départementale CGT (Union Syndicale Départementale Santé pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière, à la Coordination Syndicale Départementale pour les agents territoriaux, à l'Union Départementale pour les agents de la Fonction Publique d'Etat).*

Afin de faciliter la mise en place et le bon déroulement de ces formations réalisées par nos camarades nous insistons sur :

- l'importance de se préinscrire rapidement après avis du syndicat ;
- pour chaque formation de faire le nécessaire auprès de son employeur dans les délais (30 jours minimum avant la date du début du stage) ;
- d'avertir si un changement intervenait après la préinscription, afin de pouvoir prendre l'inscription d'un-e autre camarade.

# FICHE DE PRÉ-INSRIPTION

**Merci de cocher ci-dessous les formations syndicales que tu souhaites suivre** (Pour les formations S'impliquer et Niveau 1 merci de cocher 1 seule case).

Pour rappel, tout salarié a droit à 12 jours par an.

- UD – **Conseiller du Salarié** – du 14 au 16 septembre
- UL Marmande – **S'impliquer** – le 6 octobre
- UL Marmande – **Niveau 1** – du 12 au 16 octobre
- UD – **CSE** – du 12 au 16 octobre
- UL Agenais – **S'impliquer** – le 16 octobre
- UD – **CSSCT** – du 19 au 23 octobre
- UL Agenais – **S'impliquer** – le 30 octobre
- UD – **Agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail** – du 4 au 6 novembre
- UL Agenais – **Niveau 1** - du 16 au 20 novembre
- UL Villeneuve – **Niveau 1** - du 23 au 27 novembre
- UL Agenais – **S'impliquer** – 4 décembre

Proposition de Thème :

 **Toutes demandes de formation doivent être validées par ton syndicat.**

Validation du syndicat :

Date et signature :

